

Broglie
27270

Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le sept avril à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire**.

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - M. GALLIER Thierry - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme HARANG Vanessa, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme TESSIER Laurence qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE Roger, Maire - M. LATHAM Amaury qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme BRUMENT Magali qui donne pouvoir à Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. de BROGLIE Philippe-Maurice qui donne pouvoir à Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe.

Absente : Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 27/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

OBJET : Participation des Communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles – année scolaire 2025/2026.

Il est demandé au Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Enfance/Affaires Scolaires/Jeunesse réévaluée par la Commission Finances, d'augmenter le montant de la participation des Communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles, à la somme de 1 200,00 € par élève pour l'année scolaire 2025/2026 (pour mémoire : 1 100,00 € pour l'année scolaire 2024/2025).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 10 + 3 pouvoirs), fixe à **1 200,00 € par élève**, la participation des Communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2025/2026.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Dominique DUBOC.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt
en Préfecture



le 09 AVR. 2025
et Publication ou Notification
du

le Maire

